

N° 32.—T. XXII. d. 017

32

Fiche en bambou; au tiers inférieur le bambou s'est effiloché. Hauteur: 227 mm.; largeur: 8 mm.

a. 趙侯騎黃驪杜 ○ ○ ○

le *heou Tchao*, les cavaliers, *Houang Tchouei*, *Tou* ○

b. [○○○○] * [○○] 司馬令小吏

Les deux séries de caractères que j'ai marquées séparément *a* et *b* forment dans la fiche telle qu'elle se présente une ligne ininterrompue, le caractère 司 suivant immédiatement le caractère illisible qui est au-dessous de 杜. Mais ils correspondent certainement à deux emplois successifs de la fiche. L'écriture en est toute différente: les sept premiers caractères sont d'une petite écriture soignée, régulière, au trait épais conduit correctement; les cinq suivants sont au contraire d'une grande écriture négligée. La fiche utilisée une première fois pour transmettre un ordre du *sseu-ma* a été réemployée après un grattage incomplet pour inscrire les trois noms propres de la partie supérieure.

Sur le titre de *heou*, voir Introduction, p. 8 sq. *Houang Tchouei* est une combinaison où le nom de famille et le nom personnel s'unissent en une sorte de jeu de mots, car l'expression *houang-tchouei* est un des noms de la carpe.

N° 33.—T. XXII. d. 018

33

Fiche en bois, de forme irrégulière, complète en haut, brisée en bas, polie sur une seule face. Son aspect grossier semble indiquer qu'elle a été fabriquée pour la circonstance. Hauteur: 150 mm.; largeur: 9 mm.; épaisseur: 5 mm.

入正月食大麥一斛五斗永平七年正月十二日 * 來

Entré: pour la nourriture du premier mois: orge 1 *hou*, 5 *teou*. 7^e année *yong-p'ing*, 1^{er} mois, 12^e jour (18 février 64 p.C.) . . .

N° 34.—T. XXII. d. 019

34

Fiche en bois grossière, analogue à la précédente mais mieux faite; complète. Hauteur: 231 mm.; largeur: 9 mm.; épaisseur: 3 mm.

入九月食麥一斛五斗永平六年十月 * 十 * 六日 ○ 卒 ○ 史受 ○ ○ 長 ○

Entré: pour la nourriture du 9^e mois: orge (?) 1 *hou*, 5 *teou*. 6^e année *yong-p'ing*, 10^e mois, 16^e jour (26 octobre 63 p.C.) (Versé par) . . . soldat (du poste) . . . Reçu, le chef (du poste . . .) . . .

D'après les autres fiches analogues (CHAVANNES, *Documents*, 485, 486, etc.) les caractères à demi effacés après la date sont le nom et le titre de fonction du personnage qui verse, précédés du nom du *souei* auquel il appartient, et ceux du personnage qui reçoit le versement.

Des versements réguliers de grain, dont l'un est fait en février, ne peuvent être des versements faits à un grenier central par un poste ayant une récolte abondante dans ses champs et ses défrichements, à titre de contribution à la nourriture de l'ensemble des troupes pour être reversés suivant les besoins à des postes moins bien pourvus, car des versements de ce genre se feraient naturellement juste après la récolte et non par petits acomptes chaque mois. D'ailleurs 15 *teou* sont une quantité infime: un simple soldat recevant 6 *cheng* par jour, cela représente la ration d'un seul homme pendant 25 jours. D'autre part, il ne s'agit pas du traitement d'un fonctionnaire, car la solde en grain d'un fonctionnaire de cent *che* est de 48 *teou* par mois et même les employés aux salaires les plus bas doivent recevoir plus de 15 *teou* par mois, puisque cette quantité est, on vient de le voir, inférieure aux rations mensuelles d'un simple soldat; je ne vois pas d'ailleurs par quel artifice de comptabilité le versement d'une solde pourrait être inscrit comme "entrée". Je pense qu'il s'agit d'un paiement en grain à titre de nourriture fait par des fonctionnaires ou employés vivant avec d'autres en mess et payant chacun leur quote-part des dépenses au grenier ou magasin du poste d'où sont tirés les vivres. On verra ailleurs des fragments de registre de comptabilité montrant que des paiements de cette nature étaient véritablement effectués.

N° 35.—T. XXII. d. 020

35

Fiche en bois. Hauteur: 230 mm.; largeur: 8 mm.

Très effacée.